

ZAC Nouveau Saint Roch

Ilot 8A2

**Rue Isabelle EBERHARDT
MONTPELLIER (34000)**

Résidence de 89 logements collectifs

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE LOGEMENTS LIBRES



Image non contractuelle

**SNC IP1R
C/O ICADE PROMOTION
@7 Center
BATIMENT C
621 rue Georges Méliès
34000 Montpellier**

**GRAAM Architecture
55 rue Marceau
93000 MONTREUIL**

NOTICE DESCRIPTIVE

Préambule

Cette présente notice concerne un ensemble immobilier de 89 logements collectifs dont 42 logements en libre accession, 5 logements abordables (BRS), 30 logements locatifs intermédiaires, 12 logements locatifs sociaux et un local d'activité à RDC, réparti en deux bâtiments avec 1 niveau de sous-sol pour environ 54 places de parking ainsi que les aménagements extérieurs. **Cette notice décrit les prestations pour les logements libres.**

Notice descriptive prévue par l'article R-261-13 du C.C.H. et publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968. (JO – 29 juin 1968).

Les caractéristiques techniques sont définies par :

- la présente notice,
- les normes AFNOR d'application obligatoire,
- les Documents Techniques Unifiés (DTU),
- les règles de construction et de sécurité en vigueur à la date du dépôt du permis de construire de l'opération,
- la conformité à la Réglementation Thermique (RE2020 – palier 2025) et à la Nouvelle Réglementation Acoustique(NRA).
- la Réglementation Accessibilité et Handicaps,
- la norme NF C 15-100 qui fixe la réglementation des installations électriques,
- aux règles de sécurité contre l'incendie.
- Aux règles locales d'urbanisme (PLU, PPRI, Zone d'exposition aux bruits, etc...)
- Au droit du Travail (accès et entretien des équipements...).

Le projet sera certifié NF HABITAT.

Seront admises de plein droit, toutes modifications de structure (tel qu'ajout ou suppression de poteaux, murs ou poutre en béton) et de l'agencement intérieur et extérieur (tel que déplacement de gaines techniques, caisson, soffite ou faux-plafond, etc..) ayant pour but de résoudre un problème technique ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble et qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'Architecte.

Le constructeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel ~~nouveau~~ ou en cas de force majeure ou cause légitime, notamment :

Arrêt de fabrication, défaut d'approvisionnement ou retard d'approvisionnement d'un matériau, Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré etc.

Et plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle dispositions de prestations prévues

Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

En outre, l'acquéreur ne pourra, en aucun cas, ce qu'il reconnaît expressément, réclamer, au cas où il est écrit qu'une prestation est prévue avec une variante, l'une ou l'autre de la prestation ; car si cette disposition a été exprimée, c'est qu'elle correspond à un impératif technique.

Le client reconnaît cette clause comme essentielle, sans laquelle le constructeur n'aurait pas contracté.

Il y aura la présence de logements en accession, des logements locatifs sociaux, de logements abordables en Bail Réel Solidaire, et de logements locatifs intermédiaires dans l'opération sur les deux bâtiments A et B.

La volumétrie des deux plots est conçue de façon similaire. Les trois premiers niveaux (du RDC au R+2) sont contenus dans un socle en béton. Les étages qui surmontent le socle (R+3 à R+10) sont réalisés en structure bois pour le plot A (planchers et façades) avec un noyau en béton, et en structure béton uniquement pour le plot B. Les balcons, sont composés de dalles béton, portées par une ossature en bois.

Maîtrise de la perméabilité à l'air :

Les logements devront être étanches à l'air et à minima respecter les exigences réglementaires en vigueur (bâtiment et conduits).

Les projets permettant de garantir une étanchéité à l'air supérieure à la réglementation seront appréciés.

Une mesure de perméabilité à l'air sera systématiquement réalisée sur chantier au stade « hors d'eau + hors d'air + traversée des réseaux entre niveaux » par un organisme agréé. Le test final réglementaire sera fourni à la livraison.

Table des matières

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE.....	6
1.1	INFRASTRUCTURE.....	6
1.2	MURS ET OSSATURES	6
1.3	PLANCHERS.....	8
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION	8
1.5	ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE.....	8
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	8
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	9
1.8	TOITURES.....	9
1.9	SERRURERIE.....	10
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS.....	10
2.1	SOLS ET PLINTHES.....	10
2.2	REVETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints).....	11
2.3	PLAFONDS (sauf peintures)	11
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES.....	12
2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE.....	12
2.6	MENUISERIES INTERIEURES.....	13
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS	14
2.8	PEINTURE, PAPIERS, TENTURES.....	14
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	15
3	ANNEXES PRIVATIVES	21
3.1	CAVES, CELLIERS, GRENIERS	21
3.2	BOX ET PARKINGS COUVERTS.....	21
3.3	PARKINGS EXTERIEURS	22
4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	23
4.1	HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE ET SAS D'ACCES	23
4.2	PALIERS ET CIRCULATIONS ETAGES ET RDC.....	24
4.4	CAGES D'ESCALIERS	25
4.5	LOCAUX COMMUNS, LOCAUX TECHNIQUES	26
4.6	LOCAUX SOCIAUX	26
4.7	LOCAUX TECHNIQUES.....	26
4.8	CONCIERGERIE.....	27
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	27
5.1	ASCENSEURS.....	27
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE.....	27

5.3	TELECOMMUNICATION	28
5.4	EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	29
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	29
5.6	ALIMENTATION EN EAU.....	29
5.7	ALIMENTATION GAZ.....	29
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	29
5.9	ALARME TECHNIQUES	30
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS.....	30
6.1	VOIRIE ET PARKING.....	30
6.2	CIRCULATIONS DES PIETONS	30
6.3	ESPACES VERTS.....	30
6.4	AIRE DE JEUX	31
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	31
6.6	CLOTURES	31
6.7	RESEAUX DIVERS.....	31
	Travaux modificatifs acquéreurs :.....	32

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles :

Fouilles en pleine masse avec évacuation des terres excédentaires.

1.1.2 Fondations :

Les fondations de tous les ouvrages des bâtiments seront réalisées conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

1.1.3 Plancher bas sous-sol :

Dallage du parking en béton armé, aspect surfacé réalisé conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs des sous-sols :

1.2.1.1 Murs périphériques du sous-sol :

Murs réalisés en béton armé conformément à l'étude de structure.

Imperméabilisation des murs enterrés autres que ceux réalisés par projection de béton, ou par passes alternées directement contre terre si prescrite par le géotechnicien.

Finition : béton brut

Système de drainage périphérique selon préconisation du géotechnicien.

Les sous-sols ne sont pas étanchés ou cuvelés, la survenue ponctuelle de traces d'humidité ou de suintement demeure possible.

1.2.1.2 Murs de refends du sous-sol :

Murs réalisés en béton armé, épaisseur suivant l'étude de structure.

Finition : béton brut.

1.2.2 Murs de façades :

Suivant l'étude de structure les murs, les allèges et les trumeaux seront réalisés en béton armé ou briques de terre cuite ou en parpaings maçonnés ou façades en ossature bois d'épaisseur adaptée ou en béton armé.

Suivant les résultats de l'étude thermique, les murs recevront un complexe isolant disposé à l'intérieur ou à l'extérieur même si la représentation graphique ne figure pas ou diffère du plan de vente.

Revêtements de façades suivant plans architecte et permis de construire :

En ETICS, ou bardage ou en enduit gratté fin ou RPE ou béton brut en fond de terrasses filantes.

Les poteaux et poutres seront en bois suivant plan et en béton teinte claire ou traité par lasure.

1.2.3 Murs pignons :

Dito 1.2.2

1.2.4 Murs mitoyens :

Sans objet.

1.2.5 Murs extérieurs divers :

Sans objet.

1.2.6 Murs de refends :

Murs réalisés en béton armé, ou maçonnerie parpaing, ou cloison type SAD ou SAA, épaisseur suivant l'étude de structure.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs :

Entre locaux privatifs contigus : Murs réalisés en béton armé, parpaings ou briques ou poteaux/poutres bois ou cloison type SAD ou SAA, complexe isolant de nature adaptée selon les études de structure et acoustique.

Entre locaux privatifs et autres locaux : Murs réalisés en béton armé ou maçonnerie ou poteaux/poutres bois, ou cloison type SAD ou SAA, complexe isolant de nature adaptée selon les études de structure, thermique et acoustique.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étages courants :

Dalles pleines en béton armé ou planchers mixtes bois-béton ou planchers bois ou planchers mixtes bois-métal suivant les études de structure et acoustique et suivant plans. Elles recevront dans les logements une chape flottante avec interposition d'un résilient acoustique ou précédé techniquement équivalent.

1.3.2 Plancher sous terrasse :

Idem 1.3.1.

De plus ils recevront une isolation suivant l'étude thermique.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés :

Idem 1.3.1.

1.3.4 Plancher sur locaux non chauffés :

Idem 1.3.1.

De plus ils recevront au droit des logements une isolation thermique disposée au-dessus et/ou au-dessous des planchers suivant les études thermique et acoustique.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales :

Cloisons à âme alvéolaire avec une plaque de plâtre de part et d'autre d'une épaisseur totale de 50 mm pour toute hauteur inférieure ou égale à 2,60 m.

Les joints entre les panneaux seront réalisés par des bandes collées et enduites.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service :

Dito 1.4.1 avec parement hydrofuge au droit des cloisons soumises aux projections d'eau.

1.5 ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE

1.5.1 Escaliers d'accès aux paliers d'étages :

En béton armé, de type droit ou hélicoïdal tournant simple ou double, avec marches et contremarches dressées pour recevoir une peinture de sol. Les escaliers seront désolidarisés des structures verticales.

L'espace libre sous la première volée sera condamné.

Garde-corps et mains courantes : Garde-corps sur vide de trémie au dernier niveau par mur en béton ou en maçonnerie finition par enduit décoratif à grain fin appliqué mécaniquement ou en serrurerie de 1.05 m de hauteur environ.

1.5.2 Escaliers d'accès au sous-sol :

Dito 1.5.1

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble :

Sans objet.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble :

La ventilation des logements sera de type mécanique contrôlée (VMC). Les bouches d'extraction implantées dans les pièces humides seront raccordées aux conduits métalliques galvanisés placés à l'intérieur des gaines techniques des logements. Les moteurs de VMC seront placés dans les combles ou en toitures terrasses ou en sous-sol.

1.6.3 Conduits d'air frais :

Les entrées d'air seront dans les menuiseries.

Selon les locaux les conduits d'air frais seront métalliques ou maçonnés.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie :

Suivant plan et étude thermique.

1.6.5 Ventilation haute de la chaufferie collective :

Suivant plan et étude thermique.

1.6.6 Ventilation des parkings :

Conduits maçonnés avec ventilation naturelle ou mécanique suivant réglementation en vigueur suivant plans architectes.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales :

Les chutes d'eaux pluviales des toitures seront en alu et/ou disposées en gaines techniques et/ou en façades.

Pour les loggias et terrasses filantes, les évacuations seront de type caniveaux ou pissettes et « trop-plein » ou descentes alu suivant plan.

1.7.2 Chutes d'eaux usées et eaux vannes :

Les chutes d'eaux usées et eaux vannes seront en PVC.

1.7.3 Canalisations en sous-sol et sous dallage :

Les canalisations en sous-sol seront en PVC. Elles chemineront en apparent et pourront transiter par les parties privatives (place de parking).

Les réseaux sous dallage seront en PVC.

1.7.4 Branchements aux égouts :

Les eaux usées et les eaux vannes seront raccordées au réseau public conformément à la réglementation et aux exigences du concessionnaire.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires :

1.8.1.1 Charpente :

En bois, pour les poteaux et les poutres, compris solives des terrasses filantes extérieures de R+3 à R+10.

1.8.1.2 Couverture :

Sans objet.

1.8.2 Etanchéité et accessoires :

1.8.2.1 Terrasses inaccessibles :

Etanchéité par complexe multicouches : élastomère sous avis technique, avec isolation thermique pour les terrasses situées au-dessus de pièces chauffées. La protection de l'étanchéité sera de type auto-protégée ou autre selon prescriptions techniques et plan architecte.

1.8.2.2 Terrasses accessibles :

Imperméabilisation des terrasses filantes privatives à R+2 à R+8 avec finition béton ou protection de type dalles béton finition gravillons lavés ou dalles céramiques ou ciment lissé sur plots suivant plans. Etanchéité par complexe multicouches : élastomère sous avis technique, avec ou sans isolant selon localisation, pour les terrasses filantes à RDC, à R+1, à R+3 suivant localisation et à R+9. La protection de l'étanchéité sera de type dalles béton finition gravillons lavés ou ciment lissé sur plots ou autre suivant plans, selon prescriptions techniques et plan architecte.

1.8.2.3 Terrasses Jardins à RDC :

Etanchéité et végétalisation par complexe multicouches y compris les relevés sur façades.

1.8.3 Souches de désenfumage, ventilation et conduits divers :

Les souches seront réalisées en maçonnerie enduite ou en tôle laquée. Le désenfumage de la cage d'escalier sera assuré par un lanterneau situé en partie haute avec un organe de commande conforme à la réglementation. Le désenfumage des circulations des étages sera assuré par des trappes de désenfumage suivant étude et réglementation.

1.9 SERRURERIE

Tôles laquées perforées posées en habillage, en remplissage et en fermetures sur les élévations à RDC et formant garde-corps à R+1 suivant plans architecte.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales :

Carrelage en grès cérame émaillé format 45X45 cm pour les logements T2 et 60X60 cm pour les logements au T3 au T5 de marque ARTE DECO référence ISLANDE, INFINITY, CHILL, LIMBO ou CARIOCA ou équivalent ;

Collé ou scellé sur résilient acoustique ou sur chape flottante avec interposition d'un résilient acoustique ou procédé techniquement équivalent.

Les plinthes seront en carrelage assorti.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces humides :

2.1.2.1 Cuisine, salle de bain, salle d'eau, wc

Carrelage en grès cérame émaillé format 45X45 cm pour les logements T2 et 60X60 cm pour les logements au T3 au T5 de marque ARTE DECO référence ISLANDE, INFINITY, CHILL, LIMBO ou CARIOCA ou équivalent ;

Collé ou scellé sur résilient acoustique ou sur chape flottante avec interposition d'un résilient acoustique. Les plinthes seront en carrelage assorti.

2.1.3 Sols des loggias et terrasses filantes :

Finition béton sur dalle béton ou dalles béton finition gravillons lavés ou dalles céramiques ou ciment lissé sur plots suivant terrasses ou loggias et suivant plans.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces humides :

Faïence murale au choix :

- Format 20x60 référence IDEAL ou LIMBO de marque ARTE DECO ou équivalent
- Format 25x45 cm référence COFFRAGE de marque CINCA ou équivalent
- Format 30x60 cm référence TWIST ou ARPEGIO de marque ARTE DECO ou référence DOVER de marque COLORKER ou équivalent

Dans la cuisine : Pas de faïence de prévue mais possibilité de prendre l'option gratuite « équipement cuisine » suivant l'art 2.9.1.1. de la présente notice.

Dans la salle d'eau

Au droit du receveur de douche : faïence toute hauteur sur 2 ou 3 côtés suivant plans.

Mur d'adossement du meuble-vasque : Pas de faïence.

Dans la salle de bain

Au droit de la baignoire : faïence toute hauteur sur 2 ou 3 côtés compris tablier de baignoire avec trappe de visite.

Mur d'adossement du meuble-vasque : Pas de faïence.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces :

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au paragraphe 2.8.

2.3 PLAFONDS (sauf peintures)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures :

Les plafonds seront en béton ou en plaque de plâtre. Finition en peinture décrite au paragraphe 2.8.

2.3.2 Plafonds des séchoirs :

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias et des terrasses filantes :

Brut ou préparation des supports recouverts de peinture pliolite, teinte au choix de l'architecte suivant projet architectural.

2.3.4 Sous-faces des balcons :

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales :

Menuiseries extérieures en aluminium avec ouvrants à la française ou coulissants. Coloris selon le choix de l'architecte. Double vitrage conforme aux études thermique et acoustique.

Au moins une baie par logement sera équipée d'un seuil PMR conformément à la réglementation. Selon les contraintes techniques des terrasses à ossature bois les autres baies pourront présenter un ressaut côté terrasse d'environ 5cm

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service :

Sans objet.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE

2.5.1 Pièces principales :

Toutes les baies des chambres et des séjours seront équipées de volets selon l'étude thermique et suivant plans de vente.

La fermeture des volets roulants sera électrique, commandés par domotique pour les logements T4 et T5 uniquement. Les coffres de volets roulants seront positionnés côté intérieur en apparent ou en intégration totale dans l'épaisseur du doublage avec isolation incorporée et système de verrouillage automatique du tablier.

2.5.2 Pièces de service :

Sans objet.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis :

Huisseries et bâtis métalliques ou bois pour toutes les portes de chez KEYOR ou de chez HUET ou équivalent.

Bâtis en bois ou métalliques pour les trappes de visite des gaines techniques.

Huisseries métalliques avec joint isophonique pour les portes palières des logements.

2.6.2 Portes intérieures :

Portes isoplanes alvéolaire postformée matricée à recouvrement finition laquée usine ou finition peinture référence PREMABOIS ICE ESCALE M de chez KEYOR ou référence Alveo Arkoze de chez HUET ou équivalent.

Béquillage double sur rosace modèle LINOX finition INOX chez VACHETTE ou équivalent.

Ferrage par paumelles apparentes.

Pour les portes d'accès aux WC, salles de bains, salle d'eau : bec de cane à condamnation, avec décondamnation extérieure.

Pour les portes des chambres : serrure à clé.

2.6.3 Impostes en menuiseries :

Sans objet.

2.6.4 Porte palière :

Les portes palières intérieures seront en bois à âme pleine, avec microviseur, à peindre type CLIMAFONE 38 de chez KEYOR ou type ISACLUB 39 de chez HUET ou équivalent montées sur huisseries métalliques avec chambranle bois coté couloir.

Les portes d'entrée donnant sur l'extérieur auront un parement métallique finition peinture.

Béquillage double sur plaque modèle Muze de chez VACHETTE ou équivalent. Ferrage par paumelles apparentes. Serrure 3 points, classée A2P* de marque VACHETTE référence 5900 SPN1, cylindre européen HDI+ avec carte de propriété et 4 clés sur organigramme permettant également l'ouverture des portes des parties communes (accès sous-sol, local vélos, local ordures ménagères...).

Seuil à la suisse en bois verni ou aluminium.

Butée de porte.

Microviseur.

2.6.5 Portes de placard :

Les portes de placards seront en panneaux agglomérés finitions frêne blanc. Un placard aménagé dans l'entrée ou le séjour dans les T1/T2 selon plan de vente. 2 placards aménagés pour les T3 et T4/T5 dans l'entrée ou le séjour et dans la chambre principale selon plan de vente.

Les portes de placards feront toute la hauteur de la pièce :

- Si largeur < 0.90m : portes battantes
- Si largeur > 0.90m : portes coulissantes

Aménagement de placard en mélaminé blanc :

- Si largeur placard < 1.20m : tablette haute et tringle de suspension
- Si largeur placard > 1.20m : double étagère chapelière à 1m75/2m15

1/3 colonne 4 étagères (étagères réglables sans crémaillère métallique), 2/3 penderie, tringle chromée, paroi verticale suivant largeur.

2.6.6 Portes de locaux de rangement :

Sans objet.

2.6.7 Moulures et habillages :

Encadrements des huisseries incorporées dans le gros œuvre avec champlat sapin à peindre.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps :

Garde-corps en serrurerie de type barreaudage ou tôle perforée selon localisation ou matériau au choix de l'architecte (modèle suivant plans architecte).

2.7.2 Grille de protection des baies :

Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers :

Les séparatifs de loggias ou terrasses, seront réalisés en serrurerie, en béton ou en bois, de type panneaux persiennes ou pleins conformément aux plans architecte.

Les pare-vues en façades à R+3 à R+10 seront posés de façon aléatoire en rive de terrasses filantes et seront réalisés en serrurerie, en béton ou en bois, de type panneaux persiennes ou pleins conformément aux plans architecte.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis :

2.8.1.1 Sur menuiseries extérieures bois :

Suivant plans, préparation des supports, peinture ou lasure.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections :

Peinture thermolaquée.

2.8.1.3 Sur serrureries :

Application d'une protection antirouille et deux couches de peinture satinée ou thermolaquage usine.

2.8.2 Peintures intérieures :

2.8.2.1 Sur menuiseries :

Préparation des supports, deux couches de peinture blanche acrylique.

2.8.2.2 Sur murs :

- Pièces sèches : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche velours.
- Pièces humides : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche velours.

2.8.2.3 Sur plafonds :

- Pièces sèches : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche velours.
- Pièces humides : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche velours.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers :

Préparation du support, deux couches de peinture blanche acrylique.

2.8.3 Papiers peints :

Sans objet.

2.8.4 Tentures :

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers (hors électroménager) :

2.9.1.1 Aménagement cuisine, robinetterie :

Il n'est pas prévu d'équipement dans la cuisine. Attentes bouchonnées eau froide, eau chaude et évacuation.

Toutefois l'acquéreur aura la possibilité de choisir sans incidence financière l'option suivante :

- Fourniture et pose d'un évier en inox 18/10^e avec vidage à bouchon, 1 ou 2 bacs, 1 égouttoir avec réservation pour machine à laver suivant plan architecte. Cet évier sera équipé d'un mitigeur référence ULYSSE de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.
- Fourniture et pose d'un meuble sous évier en panneau mélaminé blanc 2 portes sur pieds avec plinthe.
- Fourniture et pose au-dessus de l'évier de faïence blanche format 20x20 cm en crédence sur 0.60m de hauteur y compris retours si celui-ci est placé dans un angle.

Le choix de cette option devra être validée par l'acquéreur lors de l'élaboration de la fiche de choix chez **ICADE Promotion**

2.9.1.2 Appareils et mobilier :

Dans certains appartements, brasseur d'air en plafond des pièces principales selon étude thermique.

2.9.1.3 Evacuation des déchets :

Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge :

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie :

2.9.2.1 Distribution d'eau froide :

Colonnes montantes accessibles en parties communes ou en gaines dans les logements, réalisées en PVC pression, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose éventuelle de compteurs (abonnement et pose à la charge de la copropriété).

Pour chaque distribution de logement : Distribution par canalisation encastrée en polyéthylène réticulé, clapet anti-retour et robinet d'arrêt selon concessionnaire.

Remontée des alimentations des appareils sanitaires en apparent sur colliers.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage :

En cas de production d'eau chaude collective depuis le raccordement au Réseau de chaleur Urbain, colonnes montantes accessibles en parties communes ou en gaines dans les logements, réalisées en PVC pression, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose éventuelle de compteurs individuels (abonnement et pose à la charge de la copropriété).

Distribution des logements par module MTA ou équivalent, canalisations encastrées en polyéthylène réticulé, clapet anti-retour et robinet d'arrêt.

Remontée des alimentations des appareils sanitaires en apparent sur colliers.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude :

Production par Module Thermique d'Appartement depuis le raccordement au Réseau de Chaleur Urbain.

2.9.2.4 Evacuations :

Chaque appareil sanitaire sera raccordé au réseau d'évacuation par un siphon. Les canalisations d'évacuation des appareils sanitaires seront réalisées en tuyaux PVC rigide apparents.

2.9.2.5 Gaz :

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente :

Pour chaque logement : 1 branchement lave-vaisselle dans la cuisine, 1 branchement lave-linge dans la cuisine ou dans la salle de bain ou salle d'eau ou autre suivant plan architecte.

2.9.2.7 Appareils sanitaires :

- Baignoire en acier émaillé référence CONTESA de chez ROCA ou équivalent, dimensions 160X70cm ou 170*70 selon plan ou Baignoire en acrylique modèle ULYSSE de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.
- Receveur de douche acrylique référence PLENITUDE de chez ALTERNA ou receveur céramique de référence SEDUCTA de marque ALTERNA ou équivalent, dimension 90X90 ou 80X120cm suivant plan de vente.
- Meuble vasque sur pieds avec plan vasque céramique blanc, 2 tiroirs en panneau stratifié (3 coloris au choix), miroir et applique lumineuse, référence COSMO de chez CHENE VERT ou référence ULYSSE de marque PORCHER/IDEAL STANDARD ou équivalent, largeur suivant plan de vente.
- WC suspendu modèle VERSEAU de marque ALTERNA ou équivalent, avec abattant en PVC blanc rigide pour les logements T4 au T5 et WC à poser pour les logements T2 au T3.

2.9.2.8 Robinetterie :

- Robinetterie vasque : Mitigeur tête céramique référence BAUEDGE de marque GROHE ou équivalent.
- Robinetterie douche et baignoire : Mitigeur thermostatique référence G500 de marque GROHE ou équivalent, avec douchette 2 jets sur barre verticale chromée référence TEMPESTA 100 II de marque GROHE ou équivalent.

2.9.2.9 Accessoires divers :

1 robinet de puisage par logement au droit des terrasses filantes ou loggias.

2.9.3 Equipements électriques :

2.9.3.1 Type d'installation :

L'installation sera conforme la nouvelle norme NF C 15 100.

Elle sera de type encastrée, canalisations en fils de cuivre sous fourreaux dans les planchers, murs et cloisons, avec pour origine la gaine technique logement comprenant le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du coffret de communication.

L'appareillage électrique sera de chez SCHNEIDER série OVALIS ou de chez LEGRAND série DOOXIE ou équivalent.

2.9.3.2 Puissance :

Selon les notes de calculs du bureau d'études.

2.9.3.3 Equipements de chaque pièce :

Tableau des équipements

Séjour	1 prise de courant (PC) par tranche de 4m ² avec 5 PC minimum dont 1 à proximité de l'interrupteur 1 interrupteur pour la commande de volet	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	2 prises de communication RJ45
Chambre principale	4 PC dont 1 à proximité de l'interrupteur	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	1 prise de communication RJ45
Autres chambres	3 PC	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	1 prise de communication RJ45
Cuisine	1 terminal pour cuisinière ou plaques de cuisson 32A 1 PC pour four 1 PC pour lave-vaisselle 1 PC pour lave-linge (pouvant être positionnée dans salle de bain suivant plan de vente) 1 PC pour réfrigérateur 4 PC à hauteur 1,20m 1 PC à proximité de l'interrupteur 1 interrupteur pour la commande de volet	1 point lumineux au plafond et 1 point lumineux en applique au-dessus de l'évier commandés par interrupteur double	
Salles de bains et salles d'eau	2 PC dont 1 à proximité de l'interrupteur	1 point lumineux au plafond et 1 point lumineux en applique au-dessus du lavabo commandés par un interrupteur double	
WC	1 PC proximité de l'interrupteur	1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur	
Entrée dégagement	- 1 PC si surface > 4m ²	1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur	1 détecteur de fumée dans le dégagement

Brasseur d'air dans les pièces principales si nécessité et selon étude thermique.

1 PC étanche et une applique lumineuse pour les terrasses filantes et loggias.

2.9.3.4 Sonnerie de portes palières :

Bouton-poussoir sur le palier et sonnerie intégrée au tableau d'abonné.

2.9.3.5 Domotique

Pré-équipement (câble torsadé grade 3S) dans chaque logement permettant la mise en place ultérieure de solutions domotiques composé de :

- Prises de communication suivant tableau de répartition du paragraphe 2.9.3.3.
- Tableau de communication de marque CASANOVA ou HAGER ou équivalent, permettant d'intégrer une box opérateur (à la charge de l'acquéreur)

Equipement domotique :

- Gateway (passerelle IP) intégrée dans une prise de courant ou dans le thermostat ou dans le tableau d'abonné
- Thermostat connecté dans le séjour permettant la gestion du chauffage une zone à distance via smartphone ou tablette (non fournis)

Les équipements domotiques seront de marque LEGRAND / NETATMO ou SCHNEIDER ou équivalent.

La mise en service et l'installation de la passerelle IP et des éléments connectés.

Cette installation permettra à l'acquéreur d'ajouter, en option ou après livraison, d'autres fonctionnalités domotiques compatibles avec le matériel déjà installé comme la gestion des lumières, une installation vidéo, un assistant vocal...

2.9.4 Chauffage / cheminées / Ventilations :

2.9.4.1 Type d'installation :

Chauffage par Module Thermique d'Appartement depuis le raccordement au Réseau de Chaleur Urbain.

2.9.4.2 Température garantie dans les diverses pièces par température extérieure minimale de -7° :

Conformément à la réglementation thermique en vigueur les pièces d'eau pourront être chauffées à 20° et les autres à 19°.

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur :

Les puissances des appareils d'émission de chaleur seront conformes à l'étude thermique et à la note de calcul des déperditions de l'opération.

Les appareils d'émission de chaleur seront des radiateurs à eau chaude en panneau acier thermo laqué blanc type ARTIS PLAN de chez DE DIETRICH ou THEMA M de chez HM ou équivalent, équipés de robinets à têtes thermostatiques.

Dans les salles de bain et salles d'eau, il sera installé un radiateur sèche-serviette électrique de couleur blanche de chez ATLANTIC ou équivalent.

Les dimensions et puissances seront conformes à l'étude thermique.

2.9.4.4 Conduits de fumée dans le logement :

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation :

L'installation collective d'extraction de l'air vicié comprendra un caisson d'extraction, un réseau aéraulique des bouches d'extraction dans les pièces humides des logements.

Les bouches d'extraction seront conformes à la note de dimensionnement et à l'étude thermique.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais :

Les prises d'air frais pour la ventilation seront assurées par des grilles d'entrée d'air implantées soit dans les coffres de volets roulants, soit dans les menuiseries extérieures, soit dans les murs de façade. Les prises d'air frais seront conformes à la note de dimensionnement et à l'étude thermique.

2.9.5 Equipements intérieurs des placards :

2.9.5.1 Placards :

Voir en 2.6.5

2.9.5.2 Pièces de rangement (dressing) :

Sans objet.

2.9.6 Equipements de télécommunications :

2.9.6.1 Radio TV :

Voir en 2.9.3.3. Le tableau des équipements.

2.9.6.2 Téléphone :

Voir en 2.9.3.3. Le tableau des équipements.

2.9.6.3 Accès à l'immeuble :

Accès aux 2 halls de l'immeuble par contrôle d'accès conforme à la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Ouverture de la 1^{ère} porte de hall par platine à défilement de marque INTRATONE ou équivalent. Appel sur application smartphone.

Fermeture des portes des halls par ventouses électromagnétiques ou gâches électriques.

Pour faciliter l'accès des résidents et la distribution du courrier, l'ouverture de ces portes pourra également s'effectuer avec un lecteur de proximité Vigik. Il sera fourni 2 clés de proximité (badge) par T1/T2, 3 clés pour les T3, 4 clés pour les T4/T5 et 10 badges supplémentaires pour le gestionnaire.

Ecran d'affichage côté extérieur avec lecteur Vigik à chaque entrée de rue et du porche.

2.9.7 Autres équipements :

Sans objet.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 Murs et cloisons :

Sans objet.

3.1.2 Plafonds :

Sans objet.

3.1.3 Sols :

Sans objet.

3.1.4 Portes d'accès :

Sans objet.

3.1.5 Ventilation naturelle :

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique :

Sans objet.

3.2 PARKINGS COUVERTS

Les places de parking ne seront pas boxées.

3.2.1 Murs et cloisons :

Murs et cloisons en béton ou maçonnerie finition brut.

3.2.2 Plafonds :

Béton brut et/ou isolation thermique suivant réglementation.

3.2.3 Sols :

Marquage au sol des emplacements par peinture.

Marquage au sol des places adaptées pour personnes à mobilité réduite par peinture.

Numérotation des emplacements au pochoir au sol ou au mur.

Dallage en béton surfacé.

3.2.4 Portes d'accès :

3.2.4.1 Portes intérieures :

Portes à âme pleine peinte avec isolation au feu conforme à la réglementation.

3.2.4.2 Porte d'accès voiture :

Porte automatique basculante avec tablier habillé d'une tôle d'acier thermolaquée, commandée par télécommande.

Fourniture d'une télécommande pour chaque place.

3.2.5 Ventilation naturelle :

Ventilation mécanique, dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air en fonction du nombre de places, conformément à la réglementation.

3.2.6 Equipement électrique :

Eclairage par tube LED type AMBIS ou ALTOS TUBULAR de marque DELTA ou équivalent, dont 1/3 en allumage fixe permanent et 2/3 commandés par boutons poussoirs sur minuterie ou par détecteurs de présence, et automatiquement par ouverture de la porte de parking. Blocs de sécurité autonomes disposés suivant réglementation.

3.2.7 Recharge véhicule électrique

Les emplacements de parkings seront pré-équipés d'un fourreau ou chemin de câble en partie centrale permettant le raccordement électrique entre la place de parking et le local recevant le compteur divisionnaire suivant plan.

Le câble de raccordement, la borne de recharge et le compteur divisionnaire restent à la charge de l'acquéreur et soumis au règlement de copropriété.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sols :

Sans objet.

3.3.2 Délimitation au sol :

Sans objet.

3.3.3 Système de repérage :

Sans objet.

3.3.4 Système de condamnation de l'accès :

Sans objet.

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

4.1 HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE ET SAS D'ACCES

4.1.1 Sols :

Carrelage grés cérame format 60X60 cm, de marque ARTE DESIGN ou de marque DESVRES ; ou de marque PIUBELL'ARTE ; ou de marque DECOCERAM ; ou équivalent, plinthes assorties ou carreaux coupés, minimum classé U4P3E2C1.

Tapis encastré au sol INTER GUARD GT de marque ALCAM ou ROMAT GT de marque ROMUS ou équivalent.

4.1.2 Parois :

Parois revêtues de miroirs ou panneaux stratifiés ou de revêtements décoratifs de marque LUTECE ou équivalent, suivant plans de décoration.

4.1.3 Plafonds :

Faux plafonds acoustiques suivant nécessité, peinture mate.

4.1.4 Eléments de décoration :

Sans objet.

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture :

Ensemble comprenant porte 1 ou 2 vantaux, suivant plans, en aluminium avec vitrage de sécurité. Système de fermeture décrit au paragraphe 2.9.6.3.

4.1.6 Boîtes aux lettres :

Ensemble de boîtes aux lettres conforme à la réglementation. Modèle LANGUEDOC de marque DECAYEUX ou équivalent, finition thermo laquée en usine.

4.1.7 Tableau d'affichage :

Tableau d'affichage, finition thermo laquée en usine, fond magnétique de capacité 4 feuilles A4 minimum.

4.1.8 Chauffage :

Sans objet.

4.1.9 Equipement électrique :

Appliques ou spots encastrés commandés par boutons poussoirs sur minuterie ou détecteurs de présence.

4.2 PALIER ET CIRCULATIONS ETAGES ET RDC

4.2.1 Sols :

4.2.1.1 Sols RDC :

Carrelage grès cérame avec plinthes assorties format 45X45.

4.2.1.2 Sols étages :

Carrelage grès cérame format 45x45cm, plinthes assorties ou carreaux coupés, minimum classé U3P2E1C0.

4.2.2 Murs :

Revêtement selon projet de décoration architecte.

4.2.3 Plafonds :

Plafonds avec dalles 60x60cm de laine minérale et/ou plaque de plâtre.

4.2.4 Eléments de décoration :

Sans objet.

4.2.5 Chauffage :

Sans objet.

4.2.6 Portes :

Portes bois peintes avec ferme porte, béquillage métallique, butée de porte, signalétique.

4.2.7 Equipement électrique :

Sports ou luminaires encastrés dans le faux-plafond ou appliques sur minuterie, commandées par détecteur de présence ou bouton poussoir. Une prise de courant sera installée dans la gaine technique à chaque étage.

4.3 COULOIR, SAS PARKING

4.3.1 Sols des paliers et sas :

Peinture anti-poussière.

4.3.2 Murs des paliers et sas :

Projection structurée gouttelette grains fins teinte blanc.

4.3.3 Plafonds des paliers et sas :

Béton brut et/ou isolation thermique en vigueur.

4.3.4 Portes d'accès des véhicules :

Portes d'accès automatiques basculantes à commande électrique, ouverture par télécommande individuelle, conforme à la réglementation en vigueur.

4.3.5 Rampe d'accès :

En béton suivant plan architecte.

4.3.6 Equipement électrique :

Eclairage général des sous-sols par des luminaires ou appliques sur minuterie, commandées par détecteur de présence ou bouton poussoir, dispositif de sécurité et balisage conforme à la réglementation.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols et paliers :

Peinture anti-poussière. Nez de marche et plaques podotactiles de marque ALCAM ou ROMUS ou équivalent.

4.4.2 Murs :

Projection structurée gouttelette grains fins teinte blanc.

4.4.3 Plafonds :

Dito 4.4.2. et/ou isolation thermique suivant étude thermique.

4.4.4 Escaliers :

Dito 4.4.1.

4.4.5 Chauffage/Ventilation :

Sans objet.

4.4.6 Eclairage :

Dito 4.3.6.

4.5 LOCAUX COMMUNS, LOCAUX TECHNIQUES

4.5.1 Garage à bicyclettes, voitures d'enfants :

Sol : Béton brut

Murs : Béton

Plafond : Isolation thermique ou béton brut

Un point lumineux sur minuterie.

Porte bois (intérieur) ou métal (extérieur), finition peinture, 1 vantail, serrure sur organigramme et déverrouillage par bouton moleté.

4.5.2 Buanderie collective :

Sans objet.

4.5.3 Séchoirs collectifs :

Sans objet.

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien :

Sans objet.

4.5.5 Locaux sanitaires :

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Locaux de stockage des déchets ménagers OM :

Porte métallique, peinte.

Revêtement mural : Carrelage hauteur 1.50m,

Sols : Carrelage antidérapant,

Plafond : Isolation thermique ou béton brut.

1 robinet de puisage et siphon de sol, éclairage commandé par bouton poussoir et minuterie.

4.7.2 Local sous-station RCU :

Porte bois, peinte, équipée d'une serrure à canon européen et d'un ferme-porte

Mur : Béton brut,

Plafond : Béton brut et/ou isolation thermique.

Sols : peinture anti-poussière

1 siphon de sol si nécessaire, éclairage commandé par bouton poussoir et minuterie.

4.7.3 Local des surpresseurs :

Sans objet.

4.7.4 Local transformateur :

Porte métallique, peinte.

Murs : béton,

Sols : béton,

Plafond : Isolation thermique ou béton brut.

4.7.5 Local machinerie d'ascenseur :

Sans objet.

4.7.6 Local ventilation mécanique :

Selon nécessité.

4.8 CONCIERGERIE

Sans objet.

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS

Dessert tous les niveaux jusqu'au R+9, y compris le sous-sol.

1 ascenseur 8P 630 KG par bâtiment

Revêtement sol : Dito Hall d'entrée,

Revêtement mural : suivant projet de décoration architecte.

Eclairage en faux-plafond, barre d'appui, façades palières peintes à tous les niveaux sauf RDC en inox grainé.

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 Chauffage :

5.2.1.1 Production de chaleur :

Chauffage collectif raccordé sur Réseau de Chaleur Urbain.

5.2.1.2 Régulation automatique :

Dito 5.2.1.1.

5.2.1.3 Pompes et brûleurs :

Sans objet

5.2.1.4 Accessoires divers :

Sans objet.

5.2.1.5 Colonnes montantes :

Colonnes montantes accessibles en parties communes ou en gaines logement, en PVC pression, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose éventuelle de compteurs (abonnement et pose à la charge de la copropriété).

5.2.2 **Service d'eau chaude :**

5.2.2.1 Production d'eau chaude :

Production d'eau chaude sanitaire collective depuis le raccordement au Réseau de Chaleur Urbain.

5.2.2.2 Réservoirs :

Dito 5.2.2.1.

5.2.2.3 Pompes et brûleurs :

Dito 5.2.2.1.

5.2.2.4 Comptage général :

Dito 5.2.2.1.

5.2.2.5 Colonnes montantes :

Colonnes montantes accessibles en parties communes ou en gaines logement, en PVC pression, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose éventuelle de compteurs (abonnement et pose à la charge de la copropriété).

5.3 TELECOMMUNICATION

5.3.1 **Téléphone :**

Câblage complet de l'immeuble en raccordé par le concessionnaire.

Suivant les prescriptions des opérateurs, raccordement de l'immeuble à la fibre ou en cuivre via opérateurstéléphoniques. Précâblage de la fibre dans tous les appartements.

5.3.2 **Antennes TV et radio :**

Installation collective avec antenne hertzienne.

5.4 EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Dans local commun prévu, selon plans architecte.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Un système VMC simple flux est prévu dans les locaux communs, suivant réglementation en vigueur, ou ventilation naturelle si possibilité.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Comptages généraux :

Local commun prévu, selon plans architectes.

5.6.2 Surpresseur :

Sans objet.

5.6.3 Colonnes montantes :

Colonnes montantes en PVC pression.

5.6.4 Sous-comptages individuels :

Suivant nécessité.

5.7 ALIMENTATION GAZ

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptage des services généraux :

Dans local technique en sous-sol ou gaines techniques à RDC.

5.8.2 Colonnes montantes :

Colonnes montantes en gaines techniques des paliers d'étages suivant prescriptions ENEDIS.

5.8.3 Comptages particuliers :

Comptages concessionnaires ou sous-comptages pour alimentation des ascenseurs et du sous-sol.

5.9 ALARMES TECHNIQUES

Prévues selon la réglementation (ascenseurs, VMC, relevage...).

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKING

6.1.1 Voirie d'accès :

Sans objet.

6.1.2 Cheminements :

Cheminements en stabilisé ou en béton désactivé suivant plan architecte.

6.1.3 Parkings visiteurs :

Sans objet.

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

Chemins d'accès aux entrées en stabilisé ou béton désactivé ou autre revêtement minéral selon plan des aménagements extérieurs et suivant plan architecte.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Aires de repos :

Sans objet.

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs :

Plantations conformes au permis de construire et au plan d'Espaces Verts de l'architecte.

6.3.3 Engazonnement :

Conformément au permis de construire et au plan d'Espaces Verts de l'architecte.

6.3.4 Arrosage :

Robinet de puisage si besoin pour l'arrosage des espaces verts communs (localisation suivant plan).

6.3.5 Bassin décoratif :

Sans objet.

6.3.6 Chemins :

Sans objet.

6.4 AIRE DE JEUX

Sans objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble :

Luminaires pour balisage des entrées et circulation périphérique selon étude technique.

6.5.2 Eclairage des voiries :

Sans objet.

6.6 CLOTURES

6.6.1 Sur rue :

Par une clôture en barreaudage suivant plans de permis de construire.

6.6.2 Avec les propriétés voisines :

Sans objet.

6.6.3 Entre jardins privatifs :

Uniquement pour le local d'activité.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 Eau :

Raccordement sur réseau public.

6.7.2 Gaz :

Sans objet

6.7.3 Electricité :

Raccordement sur réseau public.

6.7.4 Postes d'incendie, extincteurs :

Les extincteurs seront disposés dans le parking du sous-sol et dans les locaux à risques suivant réglementation incendie.

6.7.5 Egouts :

Raccordement sur réseau public.

6.7.6 Epuration des eaux :

Sans objet.

6.7.7 Télécommunication :

Raccordement sur la chambre Telecom de proximité.

6.7.8 Drainage du terrain :

Selon préconisations du rapport de sol.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et ruissellement sur les terrains, espaces verts chemins, aires, cours et jeux :

Raccordement sur réseau public.

Travaux modificatifs acquéreurs :

Les demandes de travaux modificatifs sont possibles jusqu'à l'ordre de service de démarrage travaux et après avis de l'architecte (étude de faisabilité). Les incidences financières sont à la charge des acquéreurs.

Des frais de dossier et d'études d'un montant de 300€ seront demandés pour toute demande de travaux modificatifs acquéreurs (hors liste d'options) nécessitant de modifier les plans. Le paiement devra être effectué par l'acquéreur au moment de la demande de travaux modificatifs.

Pour la SNC IP1R

Pour le RESERVATAIRE